



Municipalité de Leclercville

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPLAITÉ POUR L'ANNÉE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2022

Chers citoyennes et citoyens,

En tant que maire de la municipalité de Leclercville, il me fait plaisir de vous informer de la situation financière de notre municipalité pour l'année 2022. Nous verrons brièvement les états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport du vérificateur sur ces états.

Nous avons un budget de 2 085 980 \$ pour l'exercice financier qui se terminait au 31 décembre 2022.

Le rapport du vérificateur pour cet exercice financier nous démontre que l'année s'est terminée avec un surplus de 181 198 \$.

Le vérificateur note également dans son rapport que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de notre municipalité au 31 décembre 2022. De plus, nos actifs financiers et non-financiers sont de 15 879 378 \$ tandis que notre dette à long terme est de 4 953 191 \$ dont 3 381 185 \$ constituent la dette du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour notre réseau de traitement des eaux usées et d'aqueduc (PIQM).

Notre surplus accumulé non affecté à différents usages est de 144 903 \$ et nos surplus affectés (incendie, assainissement, aqueduc, parc de l'Île, terrains rue Pierre-Leclerc, rénovation du quai) sont de 57 254\$.

FAITS MARQUANTS EN 2022

La stabilité est au rendez-vous au sein du conseil municipal, tous les élus sont toujours en poste.

Pour ce qui est de l'administration, des changements ont été apportés suite au départ de Mme Lucie Beaudoin. Mme Sylvie Lemay a été nommée directrice générale et Mme Josée Dufort a été nommée directrice générale adjointe.

Malgré ce mouvement de personnel, quelques projets ont été réalisés, l'amélioration du gazebo (ajout d'une dalle de béton et éclairage). L'achat d'un quai flottant et d'un module de jeux qui seront installés ce printemps. L'aménagement de la caserne et du bureau municipal suite au déménagement de l'ancien presbytère.

CONTRATS DE 25 000 \$ ET PLUS ACCORDÉS POUR L'ANNÉE 2022

La loi nous oblige à faire rapport des contrats de plus de 25 000 \$ accordés pour l'année en cours. Les contrats de plus de 25 000 \$ pour l'année 2022 sont listés au tableau suivant :

FOURNISSEURS	MONTANTS (taxes incluses)	DESCRIPTION	TYPE DE CONTRAT
Les Entreprises Édouard Paquette	74 384,86 \$	Services eau potable, eaux usées, urbanisme et voirie	Public Prolongement 3 mois (gré à gré)
Les Entreprises Édouard Paquette	80 560,55 \$	Déneigement – secteur urbain et endroits spécifiques (selon devis)	Public
Les Entreprises Édouard Paquette	20 764,49 \$	Entretien pelouses – terrains municipaux	Gré à gré
Déneigement R. Lemay	87 167,45 \$	Déneigement – secteur rural	Gré à gré
Excavations Marcel Jacques inc.	16 914,33 \$	Déneigement route Seigneuriale	Sur invitation
Municipalité de Villeroy	58 819,40 \$	Collecte, transport et traitement matières résiduelles et récupération	Public, entente intermunicipale
Excavation R. Lemay	Valeur : 30 118 \$	Réfection – route du Moulin-du-Portage	Gré à gré
Construction et pavage Portneuf	33 217,12\$	Retenue finale à payer (travaux rang du Castor)	Public

Pour plus d'information, vous pouvez prendre connaissance des procès-verbaux sur le site internet de la municipalité.

Denis Richard
Maire